

## RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

*Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur*

### RECONDUCTION n° 11/1 du PROCÈS-VERBAL n° 05 - H - 037

*Concernant* : Un caisson de ventilation mécanique contrôlée de référence VEC 452 C microwatt équipé d'une roue à action centrifuge à double ouïe d'aspiration

*Demandeur* : ALDES AERAILIQUE  
20, boulevard Joliot Curie  
  
F - 69694 VENISSIEUX CEDEX

*Extensions de classement reconduites* : Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis du Laboratoire.  
Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence portant les numéros suivants sont reconduites :  
**08/1.**

*Durée de validité* : Le procès-verbal de référence et les extensions de classement mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au :  
**09 février 2015**  
Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par le Laboratoire.  
Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée du procès-verbal de référence.



**Mathieu FENUCCI**

Responsable du pôle « Désenfumage Mécanique »